

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 05-05-25

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 05-05-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 5 mai 2025.

Le Président prend acte des observations du conseil communautaire et le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation de celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 5 mai 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Règlement du dispositif d'aide à l'investissement immobilier

OBJET : Développement Economique**Règlement du dispositif d'aide à l'investissement immobilier**

La Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite aider au maintien et au développement de l'activité économique de son territoire en instaurant un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise destiné aux entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, des services, de l'industrie et de la santé.

Parmi les différentes formes d'aide à l'immobilier d'entreprise, la Communauté du Perche & Haut Vendômois fait le choix d'apporter son aide sous la forme d'une subvention. Instrument individuel, celle-ci consiste en une contribution financière directe, justifiée par un intérêt général et destinée à la réalisation d'un projet d'investissement immobilier et au développement d'une activité (création ou extension).

Le Président présente le projet de règlement définissant les conditions d'éligibilité pour une aide à l'investissement immobilier de la CPHV. Le taux de l'aide de la Communauté du Perche & Haut Vendômois dépendra des éléments de répartition indiqués ci-dessous, le montant étant plafonné à 40 000 € par dossier.

	TPE-PME		Grande entreprise
	<50 pers	<250 pers	≥ 250 pers
Régime général PME	10%	5%	Non éligibles
En zone AFR	20%	10%	0%
Régime IAA (Industries agroalimentaires)	Intégrer dans le régime PME ou AFR (Aides à Finalité Régionales)		

Ces taux pourront être bonifiés de 5 % en fonction de la valeur environnementale du projet selon les critères figurant à l'article 4 du règlement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement ci-annexé du dispositif d'aide à l'investissement immobilier,
- **CHARGE** le Président de mettre en application ce règlement à compter de ce jour vis-à-vis des demandes d'aides financières adressées à la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Aide à l'investissement immobilier

Charpentier-Couvreur à Morée

Acquisition du local d'exploitation

OBJET : Développement Economique
Aide à l'investissement immobilier
Charpentier-Couvreur à Morée
Acquisition du local d'exploitation

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le régime cadre exempté de notifications N SA.11178 ;

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 14 du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) (communes bénéficiaires pour la communauté de communes du Perche & Haut Vendômois : Bouffry, Brévainville, Busloup, Droué, Fontaine-Raoul, Fréteval, Morée, Pezou, Le Poislay, Ruan-sur-Eggonne, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel, Villebout) ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 17 du RGEC ;

Vu la loi NOTRe n°2015-991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu l'instruction du gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 22 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3, et R1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional Centre-Val-de-Loire les 9 et 10 novembre 2022 ;

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment sa compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 5 décembre 2024 visant à faire évoluer le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la délibération de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 12 juin 2025 approuvant le présent règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la demande de la SARL JCB et de la SCI SBH dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 20 000 € (dispositif d'aide à l'investissement immobilier) à la SCI SBH, pour l'acquisition du local d'exploitation et son exploitation par la SARL JCB. Le montant de la dépense subventionnable est de 141 165 €.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 20 000 € à la société SCI SBH dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier, pour l'acquisition du local d'exploitation,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 041-200040772-20250612-2025DELIB081-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Aide à l'investissement immobilier

Contrôleur technique automobile à Morée

Acquisition du local d'activité

OBJET : Développement Economique
Aide à l'investissement immobilier
Contrôleur technique automobile à Morée
Acquisition du local d'activité

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le régime cadre exempté de notifications N SA.11178 ;

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 14 du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) (communes bénéficiaires pour la communauté de communes du Perche & Haut Vendômois : Bouffry, Brévainville, Busloup, Droué, Fontaine-Raoul, Fréteval, Morée, Pezou, Le Poislay, Ruan-sur-Eggonne, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel, Villebout) ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 17 du RGEC ;

Vu la loi NOTRe n°2015-991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu l'instruction du gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 22 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3, et R1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional Centre-Val-de-Loire les 9 et 10 novembre 2022 ;

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment sa compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 5 décembre 2024 visant à faire évoluer le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la délibération de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 12 juin 2025 approuvant le présent règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la demande de la société EURL AUTO CONTROLE MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 15 000 € (dispositif d'aide à l'investissement immobilier) à la société EURL AUTO CONTROLE MOREE – 41160 MOREE, pour l'acquisition du local d'activité. Le montant de la dépense subventionnable est de 141 465 €.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 15 000 € à la société EURL AUTO CONTROLE MOREE – 41160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier, pour l'acquisition du local d'exploitation,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 041-200040772-20250612-2025DELIB082-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Plaquiste à BUSLOUP

Acquisition d'un véhicule et de matériel divers

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Plaquiste à BUSLOUP****Acquisition d'un véhicule et de matériel divers**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société SARL FLORIAN CLEMENT PLAQUISTE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société SARL FLORIAN CLEMENT PLAQUISTE – 41160 BUSLOUP, pour l'acquisition d'un véhicule et de matériel divers.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

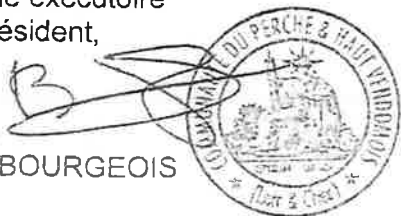
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société SARL FLORIAN CLEMENT PLAQUISTE ~~41160 BUSLOUP~~ dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'un véhicule et de matériel divers,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le: 19 JUIN 2025
Publié le: 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Maçon à BUSLOUP

Acquisition d'un camion-benne et d'échafaudages

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Maçon à BUSLOUP****Acquisition d'un camion-benne et d'échafaudages**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société SARLU – CORENTIN FONTAINE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société SARLU – CORENTIN FONTAINE – 41160 BUSLOUP, pour l'acquisition d'un camion-benne et d'échafaudages.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société SARLU – CORENTIN FONTAINE – 41160 BUSLOUP dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'un camion-benne et d'échafaudages,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Négociant de bois et chauffagiste à Pezou

Acquisition de combiné bois

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Négociant de bois et chauffagiste à Pezou
Acquisition de combiné bois

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société EI ALLAIS BOIS ENERGIE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société EI ALLAIS BOIS ENERGIE – 41100 PEZOU, pour l'acquisition de combiné bois.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

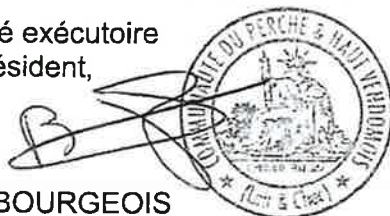
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société EI ALLAIS BOIS ENERGIE – 41100 PEZOU dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de combiné bois,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Elevage de poules pondeuses et arboriculture à Saint-Jean Froidmentel

Acquisition de matériel d'élevage, de plants et de végétaux

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Elevage de poules pondeuses et arboriculture à Saint-Jean Froidmentel****Acquisition de matériel d'élevage, de plants et de végétaux**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société EI FLORENCE LEGENDRE – LES JARDINS DU MOULIN dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 3 976 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société EI FLORENCE LEGENDRE – LES JARDINS DU MOULIN – 41160 SAINT-JEAN FROIDMENTEL, pour l'acquisition de matériel d'élevage, de plants et de végétaux.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 3 976 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 3 976 € à la société EI FLORENCE LEGENDRE – LES JARDINS DU MOULIN – 41160 SAINT-JEAN FROIDMENTEL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériel d'élevage, de plants et de végétaux,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025

Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Maintenance et montage de toboggans aquatiques à Fréteval

Acquisition d'une gelcoateuse pour fabrication de pièces en atelier

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Maintenance et montage de toboggans aquatiques à Fréteval****Acquisition d'une gelcoateuse pour fabrication de pièces en atelier**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société AQUAGLISS dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL, pour l'acquisition d'une gelcoateuse pour la fabrication de pièces en atelier.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'une gelcoateuse pour la fabrication de pièces en atelier,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Rapporter délibération n° 2025-DELIB-071

Attribution d'une aide directe – Boulangerie à MOREE

OBJET : Développement Economique

Rapporter délibération n° 2025-DELIB-071

Attribution d'une aide directe – Boulangerie à MOREE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n°2025-DELIB-071 du 5 mai 2025 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur.

En raison de l'obtention d'une subvention de la Région Centre Val-de-Loire pour financer ce projet et compte-tenu que le cumul des deux aides n'est pas autorisé, il est proposé de rapporter la délibération susmentionnée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

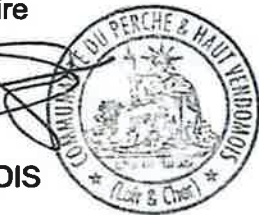
- **DECIDE** de rapporter la délibération du 05/05/25 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le : 19 JUIN 2025 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Pacte Territorial – France Renov'

Approbation de la convention

OBJET : Pacte Territorial – France Renov'**Approbation de la convention**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements et de soutien aux ménages les plus fragiles.

Le nouveau dispositif de contractualisation pour le fonctionnement de la plateforme de rénovation énergétique prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31 décembre 2028).

La convention précise les actions, les objectifs et les financements du service public de la rénovation énergétique France Renov' Rénover en Vendômois.

- Volet 1 : Dynamique territoriale : mobilisation des ménages, des publics prioritaires et des professionnels
- Volet 2 : Information – Conseil – Orientation des personnes, dont un conseil renforcé facultatif qui sera mis en œuvre
- Volet 3 : Accompagnement des ménages (Aides financières en complément de l'Anah) – non porté par le Pays

Le dispositif bénéficiera des subventions de l'Anah (50% du total) et de la Région-FEDER (sur la rénovation, plafonnée à 30% du total) :

		2025	2026	2027	2028	TOTAL
VOLET 1 Missions de dynamique territoriale	Anah	32 800 €	33 050 €	33 050 €	33 050 €	131 950 €
	Pays Vendômois	13 120 €	13 220 €	13 220 €	13 220 €	52 780 €
	FEDER ECFR	19 680 €	19 830 €	19 830 €	19 830 €	79 170 €
VOLET 2 Missions d'informations, conseils et orientation	Anah	33 825 €	51 075 €	51 075 €	51 075 €	187 050 €
	Pays Vendômois	13 530 €	20 430 €	20 430 €	20 430 €	74 820 €
	FEDER ECFR	20 295 €	30 645 €	30 645 €	30 645 €	112 230 €
TOTAL	Anah	66 625 €	84 125 €	84 125 €	84 125 €	319 000 €
	Pays Vendômois	26 650 €	33 650 €	33 650 €	33 650 €	127 600 €
	FEDER ECFR	39 975 €	50 475 €	50 475 €	50 475 €	191 400 €

Il reste à la charge du Pays Vendômois 127 600 € sur 4 ans, dont 78 400 € de prestations externes et 49 200 € de RH interne (1 CEP à temps plein).

Pour 2025, l'information-conseil-orientation et les rendez-vous avec les particuliers seront assurés par l'ADIL dans la continuité de la plateforme existante. Un appel d'offres sera lancé en 2025 pour les années suivantes pour répondre aux obligations européennes sur un marché concurrentiel.

Un Comité de Pilotage (COPIL), constitué notamment des élus des collectivités, de l'Etat et des co-financiers, supervisera le dispositif et ses orientations.

Un Comité Technique, composé des services administratifs et techniques, de l'espace conseil et des usagers, assurera le suivi technique et l'évaluation ; il pourra proposer des améliorations au COPIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov',

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2024-06 du 12 juin 2024 modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov',

Considérant les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements et de soutien aux ménages les plus fragiles,

Considérant que le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) prendra fin le 31 décembre 2024,

Considérant que l'Etat souhaite harmoniser la politique de l'habitat en mettant en place un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) par la signature d'un acte territorial à partir du 1er janvier 2025,

Considérant que la mise en œuvre du Pacte Territorial à compter de 2025 se décline en 3 volets (chaque volet correspond à une mission) :

- Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels :
 - Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
 - Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
 - Mobilisation des professionnelles sur les thématiques de la rénovation de l'habitat.
- Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages Espace Conseil France Rénov (ECFR) :
 - Missions d'information : répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'évènements,
 - Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage, de préférence en présentiel,
 - Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO.
- Volet 3 : Accompagnement des ménages (volet optionnel) :
 - Non porté par le Pays Vendômois.

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Vendômois portera le dispositif sur les volets 1 et 2 obligatoires,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Vendômois peut prétendre à des financements de l'Etat (à hauteur de 50 % des dépenses) et du FEDER pour les actions en lien avec la rénovation énergétique dans la limite de 80% de subventions publiques cumulées de l'ensemble des opérations,

Considérant que la Communauté du Perche & Haut Vendômois adhère au Syndicat Mixte du Pays Vendômois et participera à ce titre à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' portant sur les volets 1 et 2 sur le territoire du Pays Vendômois, pour la période allant du 1/01/2025 au 31/12/2028,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et aux demandes de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Contrat pour la Réussite de la Transition
Ecologique (C.R.T.E.)**

OBJET : Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (C.R.T.E.)

Vu la délibération du 29 novembre 2021 relative au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du territoire du Pays Vendômois,

Vu la nécessité de renforcer l'accompagnement de l'État dans la mise en œuvre de la transition écologique et de mieux coordonner les initiatives locales en faveur de cette transition,

Vu les ateliers de co-construction et d'intelligence collective organisés pour définir les orientations stratégiques du CRTE,

Considérant l'évolution des CRTE, désormais intitulés "Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique", dans un cadre plus adapté aux enjeux territoriaux,

Considérant la démarche participative et l'implication des différents acteurs du territoire, permettant de définir des actions et projets qui répondent aux défis et aux opportunités locaux,

Considérant l'engagement de la collectivité dans un processus de territorialisation de la transition écologique, visant à répondre aux ambitions des COP régionales tout en s'adaptant aux spécificités du Pays Vendômois,

Considérant la volonté d'organiser l'action publique autour d'un projet de territoire partagé, de simplifier les contractualisations avec l'État et d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques,

Il est proposé au conseil communautaire :

Article 1- Objet du contrat

Le contrat pour la réussite de la transition écologique du territoire du Pays Vendômois succède au précédent contrat de relance et de transition écologique, signé le 29 novembre 2021. Il a pour ambitions de :

- Devenir le cadre de dialogue normal entre l'État et les collectivités ;
- Accélérer la transition écologique en traduisant en projets concrets les ambitions issues des COP régionales ;
- Accompagner les projets locaux en organisant et ciblant les moyens financiers et l'ingénierie disponibles.

Cette nouvelle version du CRTE s'appuie sur le renforcement des méthodes de travail actuelles, avec une implication élargie des acteurs locaux, l'intégration d'expertises spécifiques, l'utilisation d'outils innovants comme la boussole de la transition écologique et l'amélioration des moyens d'ingénierie.

Le processus de co-construction a été au cœur de l'élaboration de ce contrat, avec deux ateliers participatifs organisés pour :

- Établir un état des lieux du territoire afin d'identifier ses atouts, ses défis et ses potentiels ;
- Définir les orientations stratégiques du CRTE en concertation avec tous les acteurs locaux.

Ces ateliers ont permis de :

- Favoriser la co-construction, en impliquant l'ensemble des acteurs dans la définition du projet ;
- Enrichir la réflexion grâce à la diversité des points de vue, permettant l'émergence de solutions innovantes ;
- Renforcer le sentiment d'appropriation du projet par les participants, afin de garantir leur motivation à le mettre en œuvre.

Article 2 – Objectifs du CRTE

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique a pour objectifs principaux :

- D'assurer une meilleure coordination des actions publiques au niveau local ;
- De renforcer la territorialisation de la politique de transition écologique ;
- De mobiliser les acteurs locaux, publics et privés, autour d'un projet de territoire ambitieux et durable.

Article 3 – Mise en œuvre et suivi du CRTE

La mise en œuvre du CRTE se fera dans une démarche évolutive, avec une feuille de route qui sera régulièrement mise à jour. Une première version sera validée en juin 2025.

Le suivi de l'avancement du CRTE sera assuré par un comité de pilotage réunissant les acteurs locaux, les services de l'État et les partenaires institutionnels.

Article 4 – Partenariats et financements

Le CRTE permet de coordonner les initiatives des différents acteurs locaux et de l'État, afin d'optimiser les financements et les ressources allouées à la transition écologique.

Il sera mobilisé un ensemble de financements disponibles pour soutenir la mise en œuvre des projets, en particulier les dispositifs financiers existants au niveau national et régional.

Article 5 – Validation du CRTE

Le conseil communautaire, après délibération et discussion, approuve le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique du territoire du Pays Vendômois tel qu'il a été co-construit avec les acteurs locaux et les services de l'État.

Article 6 – Communication et mobilisation

Le présent contrat sera largement communiqué aux habitants du Pays Vendômois et aux acteurs locaux afin de garantir une prise de conscience collective des enjeux liés à la transition écologique et d'encourager la participation active de chacun.

Article 7 – Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur immédiatement après son adoption par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique du territoire du Pays Vendômois tel qu'il a été co-construit avec les acteurs locaux et les services de l'État,
- **AUTORISE** le Président à signer le C.R.T.E et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

Berser
Levraut

ID : 041-200040772-20250612-2025DELIB090-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Agrandissement du siège social CPHV
Acquisition de parcelle**

OBJET : Agrandissement du siège social CPHV
Acquisition de parcelle

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'agrandissement des locaux du siège social CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'acquérir la parcelle AD 84 à Fréteval propriété de la commune de Fréteval d'une superficie de 373 m² au prix de 46 218,15 €, conformément à l'avis des domaines en date du 11 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD 84 à Fréteval pour un montant de 46 218,15 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Sièg Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 4 – Menuiseries Extérieures

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 4 – Menuiseries Extérieures

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries Extérieures » (**CAILLE – 41500 MER**) :

Remplacement de coloris des menuiseries prévus laqué blanc RAL 9010 par un gris RAL 7042 pour un montant de **6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du siège social CPHV

Acquisition de parcelle

OBJET : Agrandissement du siège social CPHV
Acquisition de parcelle

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'agrandissement des locaux du siège social CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'acquérir la parcelle AD 84 à Fréteval propriété de la commune de Fréteval d'une superficie de 373 m² au prix de 46 218,15 €, conformément à l'avis des domaines en date du 11 avril 2023.

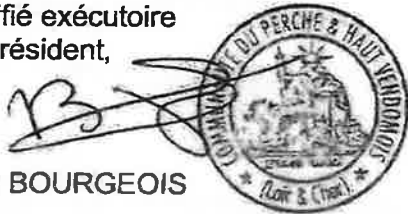
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD 84 à Fréteval pour un montant de 46 218,15 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : **Agrandissement du Siège Social de la CPHV**

Avenant au marché de travaux

Lot 4 – Menuiseries Extérieures

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 4 – Menuiseries Extérieures

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries Extérieures » (**CAILLE – 41500 MER**) :

Remplacement de coloris des menuiseries prévus laqué blanc RAL 9010 par un gris RAL 7042 pour un montant de **6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC.**

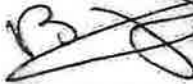
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Sièg Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 8 – Carrelages – Faïences

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV
Avenant au marché de travaux
Lot 8 – Carrelages – Faïences

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 8 « Carrelages – Faïences » (**BELLECC – 41100 SAINT-OUEN**) :
Exécution d'une chape de 17 cm supplémentaire pour un montant total de **9 171,84 € HT, soit 11 006,21 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

5. Conclusion

6. References

7. Appendix

8. Acknowledgements

9. Author Biographies

10. Contact Information

11. Declaration of Interest

12. Data Availability Statement

13. Ethics Statement

14. Funding

15. Conflicts of Interest

16. Supplementary Materials

17. References

18. Appendix

19. Acknowledgements

20. Author Biographies

21. Contact Information

22. Declaration of Interest

23. Data Availability Statement

24. Ethics Statement

25. Funding

26. Conflicts of Interest

27. Supplementary Materials

28. References

29. Appendix

30. Acknowledgements

31. Author Biographies

32. Contact Information

33. Declaration of Interest

34. Data Availability Statement

35. Ethics Statement

36. Funding

37. Conflicts of Interest

38. Supplementary Materials

39. References

40. Appendix

41. Acknowledgements

42. Author Biographies

43. Contact Information

44. Declaration of Interest

45. Data Availability Statement

46. Ethics Statement

47. Funding

48. Conflicts of Interest

49. Supplementary Materials

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Éric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 8 – Carrelages – Faïences

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 8 – Carrelages – Faïences

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 8 « Carrelages – Faïences » (**BELLEÇ – 41100 SAINT-OUEN**) :

Exécution d'une chape de 17 cm supplémentaire pour un montant total de **9 171,84 € HT, soit 11 006,21 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Maison Départementale des Solidarités
Acquisition de parcelle**

OBJET : Maison Départementale des Solidarités **Acquisition de parcelle**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement d'une Maison Départementale des Solidarités à proximité du siège social de la CPHV, situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'acquérir la parcelle AD 85 à Fréteval propriété de la commune de Fréteval d'une superficie de 200 m², conformément à l'avis des domaines en date du 11 avril 2023.

Le montant de la vente de cette parcelle est de 24 781,85 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD 85 à Fréteval pour un montant de 24 781,85 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires au versement des indemnités d'éviction et de perte de récoltes le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Maison Départementale des Solidarités à Fréteval

Contrat de maîtrise d'œuvre

Mission Chauffage – Ventilation – Plomberie – Electricité

OBJET : Maison Départementale des Solidarités à Freteval**Contrat de maîtrise d'œuvre****Mission Chauffage – Ventilation – Plomberie – Electricité**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement des locaux qui accueilleront la Maison Départementale des Solidarités à proximité du siège social de la CPHV, Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL.

Afin de mener cette opération, le Président propose de désigner un maître d'œuvre chargé de son suivi.

Il présente la proposition de l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE – 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 36 900,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 9,00 % à l'estimatif des travaux établi à 410 000,00 € HT.

En complément de cette prestation, il est proposé une mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les lots Chauffage, Ventilation, Plomberie et Electricité qui sera confiée au Bureau d'Etudes Thermiques CALLU – 37700 LA VILLE-AUX-DAMES pour un montant de 12 260,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE – 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET pour un montant de prestation s'élevant à 36 900,00 € HT, correspondant à l'application d'un taux de rémunération de 9,00 % à l'estimatif des travaux établi à 410 000,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre par l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE – 41350 SAINT-GERVAIS LA FORET,
- **DECIDE** de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les lots Chauffage, Ventilation, Plomberie et Electricité au Bureau d'Etudes Thermiques CALLU - 37700 LA VILLE-AUX-DAMES un montant de 12 260,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis proposé par le Bureau d'Etudes Thermiques CALLU - 37700 LA VILLE-AUX-DAMES,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025
Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 32

Présents : 29

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 32

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ancienne Gare de Fréteval
Nouveau Bail Commercial

OBJET : Ancienne Gare de Fréteval **Nouveau Bail Commercial**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que le bail commercial portant sur la mise en location des locaux de l'ancienne gare de Fréteval arrive à son terme.

Le Président propose de renouveler le bail commercial avec l'actuel locataire, Madame MANGOLD Carmen, gérante du laboratoire STELLIDENT MANGOLD.

Le Président présente le projet de bail commercial aux membres du conseil communautaire. Le nouveau bail commercial sera consenti pour neuf années complètes, le loyer initial s'élevant à 500,00 € mensuel, auquel s'ajouteront des provisions mensuelles de 130,00 € permettant de couvrir les charges d'électricité et de 25,00 € pour couvrir celles de gaz.

Le Président demande aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à signer ce nouveau bail dans les conditions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les conditions du nouveau bail telles que décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le bail ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Centrale photovoltaïque à Lignièrès

Autorisation de signature et exécution

des contrats de financement du projet de la SAS SOLEIL DE LIGNIERES

OBJET : Centrale photovoltaïque à Lignièrès

Autorisation de signature et exécution des contrats de financement du projet de la SAS SOLEIL DE LIGNIERES

La SAS Soleil de Lignièrès (la « **Société** » / l' « **Emprunteur** »), détenue par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 51% ; le SIDELC pour 15% ; la Communauté du Perche et Haut Vendômois pour 2,5 % ; la commune de Lignièrès pour 9 % ; VALDEM pour 2,5 % et PICVERT à hauteur de 20 % est une société dédiée notamment à la réalisation et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la communes de Lignièrès (41).

La SAS Soleil de Lignièrès envisage de conclure avec la banque ARKEA (le « **Prêteur Senior** »), une convention de crédit (la « **Convention de Crédit** ») en vue du financement des coûts de développement et de construction de la centrale au sol de Lignièrès (41) représentant une puissance de 4,6 MWc.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : entre 3.000.000 € et 3.300.000 € (3.189 K€ avant passage en commission)
- Taux fixe de 3.75%
- Durée : 20 ans
- Périodicité : remboursement trimestriel

Un crédit DSRF est mis à disposition, pour le financement des échéances du crédit en cas d'insuffisance de trésorerie de l'Emprunteur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 120.000 €
- La durée est basée sur le Crédit principal, soit 20 ans
- Commission de non-utilisation : 0,37 %
- Taux : 4,10%

Le financement susvisé est mis en place sous certaines conditions dont la signature d'une Convention de Nantissement des actions de l'Emprunteur et de l'Acte d'Engagement (Convention Intercréanciers) par les actionnaires afin de garantir le complet remboursement des crédits.

La Convention Intercréanciers, soumise au droit français, portant notamment sur les règles de subordination et les engagements des actionnaires notamment d'apports en fonds propres complémentaires, à conclure entre :

- La SAS Soleil de Lignièrès, en qualité d'Emprunteur ;
- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ; le SIDELC ; la Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois ; la commune de Lignièrès ; VALDEM et PICVERT, en qualité d'actionnaires et de créanciers subordonnés ;
- et la banque ARKEA, en qualité de Prêteur Senior, agent, agent des sûretés, teneur de comptes et créancier prioritaire.

Vu la délibération du 3 avril 2023 approuvant la prise de participation de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au sein de la SAS Soleil de Lignièrès ; et validant les apports en compte courant d'associés à verser pour financer le projet de centrale photovoltaïque au sol en complément du financement par l'emprunt ;

Considérant les projets de documents de financement suivants, à conclure entre la SAS Soleil de Lignièrès et la banque ARKEA ; et les sûretés consenties par l'Emprunteur au profit du Prêteur :

- La Convention de Crédit ;
- La Convention Intercréanciers ;
- L'Acte de Nantissement de 1er rang de compte de titres financiers portant sur l'intégralité des actions et des droits de vote de l'Emprunteur ;
- L'Acte de Nantissement de 1er rang des créances nées des Documents d'Apports ;
- Le Gage sans dépossession de 1er rang portant sur les matériels et installations du Projet ;
- Le Nantissement de 1er rang des Comptes Bancaires ;
- Cession au titre de la loi Dailly des créances dues au titre des principaux Documents de Projet en ce compris les Contrats d'Achat de l'Electricité ;
- Cession au titre de la loi Dailly des créances détenues par l'Emprunteur sur le Trésor Public au titre des remboursements de TVA.

Le Président propose au conseil communautaire, au vu de la présentation des conditions de financement et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT,

- D'autoriser le Président à signer l'Accord Intercréanciers pour lequel la Communauté du Perche & Haut Vendômois est partie, au nom et pour le compte de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ; et, l'Acte de nantissement de premier rang sur le compte de titres financiers,
- D'autoriser le Président, à certifier conforme tout document de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour les besoins de financement des projets de la SAS Soleil de Lignièrès, au titre de la Convention de Crédit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes et **AUTORISE** l'exécution des documents de financement ci-après listés, devant être signés :
 - La Convention Intercréanciers, soumise au droit français, portant notamment sur les règles de subordination et les engagements des actionnaires notamment d'apports en fonds propres complémentaires, à conclure entre la SAS Soleil de Lignièrès en qualité d'emprunteur, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ; le SIDELC ; la Communauté du Perche et Haut Vendômois ; la commune de Lignièrès ; VALDEM et PICVERT en qualité d'actionnaires et de créanciers subordonnés, et la banque ARKEA en qualité de Prêteur Senior, agent et agent des sûretés, arrangeur, teneur de comptes et créancier prioritaire ;
 - L'Acte de Nantissement de premier rang portant sur le compte de titres financiers, relatif aux actions de la SAS Soleil de Lignièrès que détient la Communauté du Perche & Haut Vendômois, à conclure entre la SAS Soleil de Lignièrès en qualité de société émettrice et teneur de compte-titres, la Communauté du Perche & Haut Vendômois en qualité de constituant, ARKEA en qualité de Prêteurs Senior, agent et agent des sûretés.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer chacun des documents de financement susvisés, ainsi que tout autre document nécessaire ou jugé utile pour donner plein effet aux documents de financement susvisés, et de prendre toute mesure, réaliser toute formalités et/ou opérations nécessaires à l'effet des présentes,
- **CONFERE** tous pouvoirs au Président, ou son représentant, pour certifier conforme tout document de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, pour les besoins du financement du projet de la SAS Soleil de Lignièrès au titre de la Convention de Crédit.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**
Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecomobilité

Acquisition de parcelle à Fréteval

OBJET : Ecomobilité

Acquisition de parcelle à Fréteval

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement d'une voie d'écomobilité entre Fréteval et Pezou.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'acquérir la parcelle ZM 99 à Fréteval, propriété de M. MAHAUDEAU Jean-Pierre, d'une superficie de 3 881 m², au prix de 25 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle ZM 99 à Fréteval pour un montant de 25 000 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature of Pascal TRASSARD.

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie – Ravalements

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie – Ravalements

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 1 « Démolition – Maçonnerie – Ravalements » (**GUEBLE – 41000 BLOIS**) : Divers travaux supplémentaires suite à la démolition (prestations non visibles avant démolition) pour un montant de **26 299,58 € HT, soit 31 559,50 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 JUIN 2025

Publié le : 19 JUIN 2025

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente Bois & Bardage Bois – Couverture Ardoise

OBJET : Auberge de la Tour

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente Bois & Bardage Bois – Couverture Ardoise

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 2 « Charpente Bois & Bardage Bois – Couverture Ardoise » (**MTS PECNARD – 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES**) :

Divers travaux supplémentaires suite à la démolition (prestations non visibles avant démolition) pour un montant de **10 233,17 € HT, soit 12 279,80 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Transmis en Préfecture le :
Publié le : **19 JUIN 2025**



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Jeudi 12 Juin 2025

Sur convocation en date du 6 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Thierry Herrey, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Daniel Alazard, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Pascal Prudhomme, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne,

Pouvoirs : Régine Vassaux à Danielle Périn, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour

Devis complémentaires

Hottes et ensemble frigorifique

OBJET : Auberge de la Tour
Devis complémentaires
Hottes et ensemble frigorifique

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour située Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer les travaux ci-dessous :

Devis complémentaire n°1 :

Fournitures et poses d'une hotte laverie et d'une hotte aspirante cuisine pour un montant de **11 430,00 € HT, soit 13 716,00 € TTC.**

Devis complémentaire n°2 :

Fourniture d'un ensemble frigorifique pour la chambre froide pour un montant de **12 990,00 € HT, soit 15 588,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** les devis complémentaires mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,


Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publié le : **19 JUIN 2025**